



LE PREALABLE	<ol style="list-style-type: none">1. Recenser les besoins en apprentissage lors de la campagne annuelle du CNFPT sur leur plateforme IEL (attention le financement du CNFPT en dépend).2. Identifier la formation correspondante et le l'organisme de formation.3. Désigner un maître d'apprentissage, garant de son tutorat sur le terrain. Si celui-ci est fonctionnaire, une NBI de 20 points lui sera attribuée.4. Réfléchir et anticiper les conditions d'accueil dans la collectivité.5. Si l'apprenti n'est pas encore identifié, saisir une offre d'emploi sur le site www.emploi-territorial.fr et sur www.pass.fonction-publique.gouv.fr <p>Contactez le service emploi du CDG pour relais de cette offre d'emploi aux partenaires : Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale, les EREF.</p>
C.S.T.	<p>Saisir le Comité Social Territorial pour avis sur : les conditions d'accueil, la formation de l'apprenti et la nomination du maître d'apprentissage. <u>Ici</u> les dates des CT du CDG.</p>
DELIBERATION	<p>Faire valider, par l'instance délibérante, le recours à l'apprentissage (voir modèle).</p>
FINALISER LE RECRUTEMENT DE L'APPRENTI(E)	<ol style="list-style-type: none">1. Se rendre sur la plateforme IEL du CNFPT pour saisir une demande d'accord préalable de financement, 3 mois avant le démarrage du contrat.2. Une fois l'accord de financement obtenu : signer la convention de formation avec l'organisme de formation et le contrat de travail avec l'apprenti.3. Se rendre sur la plateforme CELIA de la DREETS pour enregistrer le contrat.4. Contacter le CDG pour programmer la visite médicae d'embauche.5. Effectuer la déclaration préalable à l'embauche auprès de l'URSSAF.6. Demander le bulletin numéro 2 du casier judiciaire. <p>Préparer l'arrivée de l'apprenti : achat de matériel ou tenue de travail spécifique ? Poste de travail adapté ? Rencontre préalable avec le tuteur ? Information de cette arrivée en interne ?</p>
APPRENTI EN SITUATION DE HANDICAP : SOLLICITER DES AIDES	<p>Si l'apprenti est reconnu travailleur en situation de handicap, le FIPHFP dispose de financements complémentaires.</p> <p>Dans ce cas, il est important de contacter Elodie DOMINGUEZ, référente handicap du CDG82 pour des conseils et une aide au montage de dossiers d'aide.</p>

